Le Journal de la Next-Gen
L'information Hi-Tech du PC, du Software au Hardware

Internet : Celeste : Raccorder son entreprise à la Fibre Optique : mode d'emploi

Posté par JulieM le 28/9/2012 11:30:00

Fournisseur Internet Haut Débit pour les entreprises, **CELESTE déploie son propre réseau national de fibre optique**. Cette stratégie s'est imposée à l'opérateur pour rendre possible son offre Fibre 1 Giga, non supportée techniquement sur les réseaux historiques dont les déploiements sont de plus assez lents.

Le succès de ce choix se traduit par un recrutement intensif dans le service dédié au déploiement et raccordement de la fibre au sein de CELESTE. Responsable de ce service, Sébastien Desmarais nous présente la mission de son équipe.

Monsieur Desmarais, Vous êtes responsable de l'équipe de déploiement de la Fibre Optique pour l'opérateur CELESTE. En quoi consiste votre travail ?

Sébastien Desmarais - Mon rôle consiste à diriger à la fois l'équipe en charge du déploiement de la Fibre ainsi que l'ensemble des prestataires travaillant pour le compte de CELESTE.

CELESTE a des projets très ambitieux : le déploiement d'un Backbone National avec des boucles locales sur 25 villes françaises ainsi que le raccordement de l'ensemble de nos clients.

Au sein du service, nous réalisons et gérons l'ensemble des étapes liées à ces projets : les éligibilités, les cotations, les études de tracés dans le domaine public et dans les immeubles, le génie civil, le tirage des câbles à fibre optique, les raccordements, les mesures de réflectomètrie ainsi que les récolements essentiels à la maintenance de notre infrastructure réseau.

Pour raccorder le bâtiment d'une entreprise à un réseau de fibre optique, comment cela se déroule-t-il ?

Le raccordement d'un bâtiment d'une entreprise au réseau fibre CELESTE dépend essentiellement des infrastructures et des adductions existantes autour de ce bâtiment. Une pré-étude est effectuée grâce aux plans cadastraux et d'infrastructure en notre possession, suivi d'une étude terrain qui donnera forme à un Avant-Projet Détaillé. Une fois validé, le projet est ensuite lancé. Dans la grande majorité des cas, nous pouvons raccorder les bâtiments à notre réseau sans lancer de travaux de génie civil lourds et couteux.

Quelles sont les difficultés de ce type d'étude ?

Selon les infrastructures, les principales difficultés rencontrées sont liées à l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet : les conventions de partage d'infrastructure, les permissions de voirie avec les mairies et les conseils généraux, les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et toutes les démarches avec les concessionnaires et gestionnaires des autres réseaux.

Combien coûte le raccordement lui-même ?

Difficile de vous donner un coût fixe et précis de raccordement d'entreprise, chaque raccordement est particulier et donc le coût varie en fonction des travaux que nous devons réaliser. Néanmoins, étant donné que CELESTE est en mesure d'effectuer des raccordements d'immeuble sans effectuer de travaux « lourds », le coût dépend plus de l'éloignement de notre client à notre réseau.

Dans la majorité des cas, c'est CELESTE qui prend en charge partiellement ou totalement les coûts de raccordement.

Etude, travaux, raccordement... Comment cela fonctionne-t-il ensuite ?

Une fois l'intégralité des étapes terminées pour le service fibre (cotations, étude, travaux, raccordement), nous remettons l'ensemble des données aux équipes technique : au service production pour la mise en service de la fibre de notre client) et au service de maintenance de l'infrastructure.

Quelles démarches faut-il faire pour être équipé en fibre optique ?

Chez CELESTE c'est très simple ; vous nous contactez soit par le biais de notre site soit par téléphone. Un commercial vous contacte et une étude plus approfondie sera effectuée par le service Fibre pour établir la cotation du raccordement en fonction de votre demande.

Pourquoi les entreprises choisissent-elles la fibre ?

En comparaison avec des filaires cuivre (ADSL, SDSL, EFM), la fibre optique propose des débits symétriques très élevés sur une longue distance. La fibre optique permet de profiter de plusieurs services (Téléphonie IP, accès internet, etc…) et de s'interconnecter en VPN en conservant un débit et une qualité de service optimal.

La flexibilité des débits allant de 10Mbps à 10G, les débits sont garantis symétriques, les délais de transit sont très courts, de nouvelles applications sont donc possibles (visioconférence, externalisation informatique, etc…).

Visitez le site de celeste - 01 70 17 60 20